



## Confirmation dates de garde vacances Toussaint 2018

Par **Domergue David**, le **22/10/2018** à **22:21**

Bonjour,

Suite à ma séparation avec mon ex femme, j'ai un droit de visite et d hébergement pour mon fils de 8 ans statué par un jugement en 2013 qui dit que j'ai droit d'avoir mon fils la première moitié des petites vacances scolaires les années paires et la sa seconde les années impaires.

J'ai récupéré mon fils ce samedi 20 octobre 2018 à 11 h 00 et j'ai informé que je le ramènerais le dimanche 28 octobre à 18 h 00. J'ai vu les dates dans un site d'avocat du samedi au dimanche soir.

Sauf que mon ex femme m affirme que c'est du samedi au samedi soit un retour le samedi 27 octobre et ne veux pas en démordre.

Pouvez vous me confirmer les dates de ma garde SVP ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **22/10/2018** à **23:05**

Bonjour

N'étant pas spécialiste, je vous propose ceci pour vous aider

<https://www.divorcefrance.fr/enfants/dates-droits-visite-hebergement/>

<https://www.divorcefrance.fr/enfants/dates-droits-visite-hebergement/>